

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

16/09/2019

N° E19000030 /20

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 13/09/2019, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de la commune de POGGIO D'OLETTA demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la révision de la carte communale ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

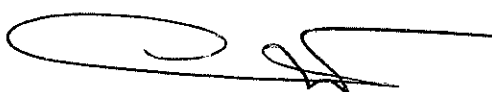
ARTICLE 1 : Madame Josiane CASANOVA est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la commune de POGGIO D'OLETTA en qualité de maître d'ouvrage et à Madame Josiane CASANOVA.

Fait à Bastia, le 16/09/2019

Le Président,



Bernard CHEMIN